



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CONTRECŒUR

AVIS PUBLIC

**DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ INCLUANT LE
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022**

AVIS PUBLIC est donné que, conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes (R.L.R.Q., chapitre C-19)*, la trésorière de la Ville de Contrecœur déposera le rapport financier 2022 consolidé, incluant le rapport de l'auditeur indépendant de la municipalité, pour l'exercice financier se terminant au 31 décembre 2022, au cours de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le mardi 9 mai 2023, à 19h à la salle du conseil situé au 5000 route Marie-Victorin à Contrecœur.

DONNÉ À CONTRECŒUR, ce 19 avril 2023

Me Magalie HURTEAU,
Greffière

